



Impression de la question 2023-47-00061

Type de questions QE

Ministère interrogé :

Question n° 2023-47-00061 : du :

M. Rodrigo Arenas alerte M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la mise en oeuvre des nouvelles grilles horaires pour les diplômés de baccalauréats professionnels rénovés dans l'enseignement agricole, telle que souhaitée par la DGER (Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche), entraîne une modification dans le décompte hebdomadaire des heures de pluridisciplinarité, en violation de la réglementation actuelle (circulaire "Mayajur" de 2004). Les enseignants constatent que, en raison de ce nouveau mode de calcul, purement théorique, leur temps de travail, tel que retenu par l'administration, est réduit, les obligeant à fournir des efforts supplémentaires pour maintenir un service complet. Cette situation est d'autant plus préoccupante que les conditions de travail des enseignants ne cessent de se dégrader et que l'INSEE estime qu'un enseignant travaille déjà en moyenne 42 heures par semaine. De surcroît, leur rémunération est impactée, notamment pour de nombreux collègues qui bénéficiaient d'heures supplémentaires, désormais amputées par ce tour de passe-passe dans le calcul du temps de travail. Par exemple : un enseignant d'économie qui fait 50h cette année en pluridisciplinarité et dans le cadre du stage collectif de bac professionnel devrait être payé hebdomadairement 50 heures /28 semaines = 1,78h/s, or avec cette contre-réforme il ne le serait plus que 1.38h/s. Bien évidemment dans les 2 cas, il a fait les 50 heures. Ainsi, la DGER introduit un nouveau concept résumé par l'idée de "travailler autant pour gagner moins" ou "travailler plus pour simplement gagner autant". Les enseignants expriment leur colère, car cette mesure vient annuler, dans de nombreux cas, les modestes avancées que le président Macron avait promises pour limiter la baisse de leur pouvoir d'achat. Dans un contexte où l'enseignement agricole fait face à un déficit d'attractivité et éprouve des difficultés à attirer les enseignants nécessaires, cette décision de réajuster le calcul du temps de travail, avec pour objectif non avoué de la part de la DGER, d'accroître la charge de travail des enseignants sans prévoir de compensation financière supplémentaire, ne fera qu'aggraver les difficultés auxquelles le ministère est confronté en matière de recrutement. Pourtant, le Pacte et la Loi d'Orientation et d'Avenir Agricoles (PLOA) prévoient une politique éducative ambitieuse pour l'enseignement agricole afin de lui permettre de relever les nombreux défis auxquels notre agriculture et nos territoires sont confrontés. En conséquence, M. le député Rodrigo ARENAS souhaite interroger M. Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire sur les motivations de ce nouveau mode de calcul du temps de travail des enseignants, qui contredit la volonté gouvernementale de revaloriser la rémunération des enseignants, ne respecte pas la réglementation encadrant l'organisation des services des enseignants de l'enseignement agricole public et va aggraver encore davantage le manque d'attractivité de l'enseignement agricole en termes de recrutement d'enseignants.

Fermer

